

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 4 JUIN 2021

Présents : Laurent Deville, Simone Beissel, Pollo Bodem, Tom Jungen (visioconférence), Marc Vanolst, André Weidenhaupt, Claire Angelsberg, Maurice Bauer (visioconférence), Paul Greis, Romain Mertzig, Gusty Graas, Yves Marchi, Charles Pauly, Fernand Wies, Joseph Schoellen, Gilles Didier, François Benoy (visioconférence)

Excusés : /

### Séance publique

#### 1. Réajustement des montants unitaires de la participation aux charges 2020

Le Comité réajuste les montants unitaires (hors TVA) de la participation aux charges du SEBES pour l'année 2020 ceci conformément aux dispositions de l'article 8, alinéa 5 des statuts du SEBES.

#### 2. Approbation des déclarations de recettes 2020

Le Comité approuve les déclarations de recettes de l'exercice 2020 pour les articles budgétaires :

2/639/706980/99001 - Services d'ingénieur (SIG membres)	70.779,04€
2/639/748310/99001 - Remboursement par le fonds pour dépenses communales (congé politique, jeunesse etc.) :	8'762,76€
2/639/763000/99001 – Vente de l'immobilisé	3'162,39€
2/639/768000/99001 - Autres produits exceptionnels divers	13'250,48€
.....	95'954,67€

#### 3. Modification budgétaire – recettes extraordinaires : ligne de préfinancement

Sachant que le Comité a décidé de procéder à des travaux de modernisation de la technique de traitement des eaux du lac de la Haute-Sûre par une construction d'une nouvelle station de traitement à Eschdorf et suite au retard dans l'avancement des travaux de la nouvelle station de traitement et pour

éviter le paiement d'intérêts, la première ligne de préfinancement (50mio), voté le 5 juillet 2019, n'a pas été utilisée complètement.

Vu que les montants non utilisés des recettes extraordinaires ne peuvent être reportés à l'exercice suivant, une modification budgétaire de l'article 1/632/198200/99001 ligne de préfinancement doit être faite pour disposer des liquidités nécessaires pour l'achèvement de travaux de la nouvelle station de traitement en 2021 sachant que les dispositions de la loi modifiée du 31 juillet 1962 ayant pour objet le renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre, plus spécialement son article 13 prévoient que « Les dépenses résultant de l'exécution des travaux projetés sont à charge du syndicat. L'Etat en supportera la moitié. Donc le syndicat fera l'avance de la part de l'Etat. Ce dernier en fera le remboursement en capital et intérêts au moyen de crédits qui seront inscrits aux budgets de différents exercices ».

Vu la loi du 5 juillet 2016 autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à l'extension et à la modernisation de la station de traitement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) et que la participation ne peut dépasser 83.000.000 euros indice à la construction d'octobre 2014 et que le taux de participation n'excède pas 50% ;

Vu la loi du 14 juin 2021 autorisant le Gouvernement à participer au financement de l'achèvement des travaux nécessaires à l'extension et à la modernisation de la station de traitement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) par dépassement du montant fixé par la loi du 5 juillet 2016 autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à l'extension et à la modernisation de ladite station de traitement pour un montant de 21.200.000,- € (indice coût de la construction 749,40, situation octobre 2014 ; indice prix à la consommation 775,17, situation octobre 2013) ;

Vu la décision du comité du 6 novembre 2020 d'ouvrir une deuxième ligne de préfinancement à hauteur de l'apport en capital de l'Etat (32 mio) de solliciter la modification budgétaire en augmentant l'article 1/632/198200/99001 ligne de préfinancement d'un montant de 65.539.770,13 € pour le budget 2021 pour permettre l'exécution des décisions du comité du 5 juillet 2019 et celle du 6 novembre 2020 autorisant le SEBES à recourir à des lignes de préfinancement.

Afin de pouvoir mobiliser à tout moment et très rapidement des fonds financiers nécessaires au paiement de ses dépenses d'investissement, le comité décide d'approuver la modification budgétaire en augmentant l'article 1/632/198200/99001 ligne de préfinancement d'un montant de 65.539.770,13 € pour le budget 2021 pour permettre l'exécution des décisions du comité du 5 juillet 2019 et celle du 6 novembre 2020 autorisant le SEBES à recourir à des lignes de préfinancement.

#### **4. Inspection des conduites : rapport d'analyse de la firme Xylem**

Suite aux résultats de l'inspection de la conduite DN900 en fonte ductile entre Schankengraecht et Nospelt, 8 défauts sur 4 tubes avec une corrosion de plus de 70% et un multiple de tubes avec une corrosion de plus de 50% de la matière de ces tubes ont été repérés sur le tracé Kapweiler et Nospelt. Vu que la stabilité de ces tubes n'est plus assurée, une rupture peut avoir lieu à tout moment. Une telle fuite peut, surtout en période de forte demande d'eau, perturber voir interrompre l'approvisionnement en eau potable du pays. Ainsi une réparation d'urgence s'impose. Le service bureau d'études a étudié les possibilités de réparation et a trouvé la solution la plus adaptée qui est la réparation par enroulage par une fibre de verre. La réparation du premier tube a été faite du 17 mars au 20 mars 2021 et a eu lieu en amont de Nospelt ;

L'analyse structurelle effectuée sur ce tronçon de conduite d'environ 15 kilomètres fait découvrir 872 défauts sur 342 tubes. Les coûts de réparation d'urgence des 27 tubes représentant les défauts les plus importants du tronçon de 15-17 km peuvent être estimés à 1.350.000 €.

Vu que l'état de la conduite reste, même après réparation, précaire, le remplacement dudit tronçon s'élevant à un coût de 37,5-42,5 millions d'euros devra se faire dans un futur proche ;

Le Comité décide de réparer la conduite DN900 en fonte ductile entre Schankengraecht et Nospelt pour un montant de 1.350.000 € et demande au conseil technique d'analyser le rapport final de Xylem et de développer une stratégie de réfection ou de remplacement de la conduite Schankengraecht-Nospelt.

#### **5. Personnel : Création de poste pour la réception**

Vu l'avancement des travaux au chantier de la nouvelle station de traitement à Eschdorf et sachant que le déménagement est prévue pour la fin 2021, le comité décide de créer un poste d'employé communal au groupe d'indemnité B1 pour les besoins de la réception.

#### **Séance huis clos :**

#### **6. Fixation du salaire d'un salarié à tâche intellectuelle**

Vu la décision n°1912 du bureau en date du 12 février 2021 d'engager une personne au service administration pour une durée de 14 mois à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021 au poste de rédacteur, groupe de traitement B1 comme salariée à tâche intellectuelle , le comité fixe rétroactivement avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2021, le traitement de la personne au grade 7, échelon 3.

#### **7. Démission d'un fonctionnaire ingénieur technicien avec effet au 1<sup>er</sup> août 2021**

Le Comité accorde démission honorable de ses fonctions à un fonctionnaire du service réseaux et ouvrages- et ce avec effet au 1<sup>er</sup> août 2021.

## **8. Nomination d'un fonctionnaire au groupe de traitement A1 au service sécurité et normalisation avec effet au 1ier octobre 2021**

Le Comité nomme une personne comme fonctionnaire communal au service <<Sécurité et normalisation>> selon la procédure d'exception de recrutement prévue à l'article 2.6 de la loi du statut général, avec classement au groupe traitement A1, sous-groupe scientifique et technique au grade 13 échelon 7 avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

---